LETTRE

DE M. DUBOIS DE CRANCÉ,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES,

A SES COMMETTANS;

OU

COMPTE RENDU

Des travaux, des dangers & des obstacles de l'Assemblée Nationale,

Depuis l'ouverture des Etats-Généraux, au 27 Avril 1789, jusqu'au premier Août 1790.

Ils vont être connus, ces secrets pleins d'horreur!
BOUCHER (d'Argis,) à l'Assemblée Nationale.



SUR L'IMPRIMÉ DE PARIS,

A BORDEAUX,

Chez LEVIEUX, Imprimeur de la Société des Amis de la Constitution,
Hôtel du Département, 1790.

AVIS AU LECTEUR.

UN Repréſentant de la Nation a des devoirs rigoureux à remplir ; & lorſque, fidele à ſes mandats & à ſa conſcience, il a conſtamment ſoutenu une opinion, défendu des principes oppoſés à ſon intérêt perſonnel, ſans autre motif que le deſir ardent du bien public, ſans autre eſpérance que le bonheur de ſes Commettans, il doit lui être permis de parler comme il penſe, & d'arracher même avec violence le maſque hideux de l'hypocriſie.

Le ſalut du Peuple eſt ma ſuprême loi, & pour l'obtenir je traverſerois des charbons enflammés. Je ne ſais pas ſi ce que j'écris eſt un libelle ; les uns me traiteront peut-être de calomniateur, les autres applaudiront à mon patriotiſme. Je ne recherche point d'éloges ; je mépriſe les injures : mais je ſuis

vrai autant que peut l'être un homme qui a la conviction intime de ce qu'il avance ; & j'ai pour témoins tout Citoyen qui, sans passion, a pu calculer les événemens.

Je livre donc, sans scrupule, mes réflexions & ma personne à la censure publique.

DUBOIS DE CRANCÉ.

LETTRE

DE M. DUBOIS DE CRANCÉ,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES,

A SES COMMETTANS;

OU

COMPTE RENDU

Des travaux, des dangers & des obſtacles de l'Aſſemblée Nationale,

Depuis l'ouverture des États-généraux, au 27 Avril 1789, juſqu'au premier Août 1790.

MESSIEURS,

QUINZE mois ſe ſont écoulés depuis qu'honoré de votre confiance, je ſuis venu prendre ici ma place, en votre nom, parmi les Repréſentans de la Nation. Vous m'aviez impoſé des devoirs rigoureux; j'en ai prévu les conſéquences, & pluſieurs d'entre vous ſavent que j'en avois calculé les dangers. Certain de faire mon devoir, quoi qu'il pût en arriver, il m'a-

toit permis de porter un œil inquiet au-delà du cercle que les illusions de la vanité avoient tracé autour de la plupart de ceux qui avoient brigué l'honneur d'être Députés; & c'est parce que j'ai connu tout le prix de votre confiance, que de vives alarmes accompagnoient mes espérances.

Depuis que nous nous sommes séparés, il s'est passé de grands événemens. Je vous en dois un compte fidele, avec d'autant plus de raison, que votre bonheur & la tranquillité du Royaume sont attachés à l'idée que vous devez vous former de ces événemens & de leurs résultats. Je ne vous déguiserai rien de ce qui est en ma connoissance : ce n'est pas pour remettre sous vos yeux les Décrets de l'assemblée Nationale, que j'ai pris la plume, ces Décrets sont dans vos mains, & vous n'ignorez pas le respect qu'on doit à la Loi que vous-mêmes avez ordonnée. Mais c'est pour répondre à tous les pamphlets, à tous les libelles, à toutes les inculpations, à toutes les calomnies; c'est pour classer les hommes qui ont véritablement mérité *votre estime* ou *vos mépris*, que je vais vous tracer le tableau historique & politique de la conduite de l'Assemblée Nationale, depuis le 27 Avril 1789, jusqu'à ce jour.

Rappellez-vous, Messieurs, quelle étoit, à l'époque de la convocation des Etats-Généraux, votre situation? Accablés sous le poids d'impôts aussi onéreux que mal répartis; assujettis à des droits féodaux avilissans & ruineux; victimes d'une immensité de Lois fiscales, semblables à ces toiles perfides que l'araignée trame dans le silence de la nuit, pour dévorer au point du jour l'insecte innocent qui s'y livre sans défiance; toujours sous la main arbitraire d'un despote qu'on nommoit Intendant, & de ses agens; opprimés par des riches de mauvaise foi, ou par des Juges qui partageoient avec eux vos dépouilles; fatigués d'une perception très-inégale de dîmes, & de l'oisive insolence de ceux qui s'engraissoient, au nom de Dieu, de votre substance; enfin, relégués dans une caste humiliée, & par la force & par le préjugé, à peine quelques nuits par an fournissoient-elles à vos sens, épuisés des travaux du jour, un repos salutaire, & qui ne fût point troublé par les inquiétudes du lendemain. Telle étoit, & telle seroit encore la position du Peuple Français, c'est-à-dire, de 24 millions d'hommes sur 25, si une dilapidation honteuse des revenus publics, si une dette immense, un vide incroyable dans le *Trésor royal*, & l'impossibilité de se procurer de *nouvelles ressources*, n'avoient pas déterminé la convocation des États-généraux.

Il est donc démontré, avant de fixer votre attention sur d'autres objets, que, sans la fermeté de vos Représentans, *une banqueroute infame* alloit combler nos miseres.

Pour le bonheur d'un Royaume, près de se dissoudre, la Providence nous a donné pour Chef le meilleur des Rois. Gardez-vous de l'accuser de tous vos maux; il est bon, il est juste, il est le plus honnête homme de cet Empire; mais il a succédé à un Prince foible, & qui laissoit flotter les rênes du Gouvernement au gré de ses courtisans. A son avénement au Trône il a trouvé une foule d'abus enracinés, devenus le pivot d'une machine dont l'adroite complication ne servoit qu'à mieux déguiser les déprédations les plus criminelles. Voulant toujours le bien, mais toujours trompé, il ne pouvoit sortir de cet état cruel pour son cœur, effrayant pour la Nation, sans le secours de vos Représentans. Louis XVI desiroit donc une *révolution* qui, le débarrassant lui-même de toutes les entraves qui l'environnoient, légitimât son pouvoir, & rendît son peuple heureux; mais la Cour ne vouloit que de l'argent, & la Cour tenoit en main tous les ressorts de l'autorité.

C'est dans ces circonstances que vos Députés, expressément chargés *par leurs mandats*, 1°. d'exiger le vœu par tête, 2°. de réformer les abus dans toutes les branches de l'administration; 3°. d'abolir les servitudes, & de rédimer les autres droits féodaux; 4°. de dénaturer & égaliser les impôts; 5°. de réformer la Justice civile & criminelle; 6°. d'organiser les Tribunaux; 7°. de réformer le Clergé, & sur-tout de remplacer les dîmes par une *prestation pécuniaire relative aux besoins du service du culte;* enfin, de *constituer* le Royaume sur des bases *d'égalité*, *de liberté* & de justice, se sont rendus à Versailles pour le 27 Avril.

Personne n'ignore les mouvemens qui ont précédé l'ouverture des États-généraux; les courses rapides des grands Seigneurs dans les Bailliages, pour se faire élire; l'arrêté du Parlement de Paris, pour que la convocation fût faite *dans la forme de* 1614, forme dont le résultat nécessaire eût été, non de soulager le peuple, non de détruire les abus (qu'elle consacroit), mais de dépouiller le Roi de son autorité, pour en revêtir des Magistrats factieux qui, depuis un siecle, donnoient alternativement le spectacle odieux de la corruption ou de la révolte. Personne n'ignore les mouvemens d'insurrection excités par des gens mal intentionnés contre des manufacturiers de Paris; la réunion d'une foule de brigands étrangers à Montmartre; & l'accaparement des bleds.

C'est sous de tels auspices que se sont ouverts les *États-généraux*. Le vœu de la Cour y étoit bien marqué; & on chargea le maître des cérémonies de le mettre en action.

C'étoit bien un *Grand-maître* des cérémonies, que celui qui, par des arlequinades, devoit fixer l'opinion publique &

le sort de 25 millions d'ames. Il commença par désigner un costume différent pour chaque Ordre : un *chapeau à clabaut* pour les Députés du tiers, *un superbe panache* pour les nobles, étoient bien faits pour opérer dans les esprits les nuances qu'il étoit utile d'établir ; & je ne puis vous cacher que mon humble costume, comparé avec le déguisement chevaleresque de M. de Balidart, m'a douloureusement appris que j'avois, depuis trente ans, vécu dans l'ignorance des bornes que le préjugé avoit fixées entre les hommes.

Nous fûmes ensuite présentés au Roi, mais à des heures différentes, &, comme vous jugez bien, les derniers : *nous n'étions que les Représentans du Peuple.*

Le lendemain, assemblés à la paroisse de Versailles, mais séparés & costumés comme la veille, nous nous rendîmes en grand cortege à la salle des Etats, dont le Roi fit l'ouverture, ayant le Clergé à sa droite, la noblesse à sa gauche, & le *Tiers-état en face.* Après que le Roi fut retiré, nous restâmes pour délibérer ; mais nous ignorions qu'il avoit été préparé deux salles pour *les deux premiers Ordres*, & nous apprîmes le lendemain que la Noblesse avoit déja pris *l'arrêté formel* de ne point se réunir à nous pour délibérer, & même de *vérifier ses pouvoirs séparément.*

Vous jugez aisément, Messieurs, de la consternation de vos Députés *paralysés* dès le premier instant, car tous nos mandats étoient *impératifs sur le vœu par tête*, & nous n'osions pas même délibérer, de peur que les deux premiers Ordres ne se prévalussent de cet exercice *d'un droit naturel en leur absence*, pour en conclure notre consentement à la séparation des Ordres. Il fallut pourtant chercher à se concilier ; & ce fut à la Noblesse que nous adresâmes nos premieres suppliques, parce que le Clergé, plus adroit, & non moins opposé à la réunion, n'avoit encore pris aucun parti.

Les affaires languirent jusqu'au 17 Juin : pendant cet intervalle la Cour ne s'endormoit pas.

On avoit calculé que le Clergé, dans lequel il se trouvoit *heureusement* 58 Evêques, & environ 60 gros Bénéficiers, sauroit bien contenir *ou séduire* les bons Curés ; & les promesses *scandaleuses* n'ont pas été épargnées à ce sujet.

Quant à la Noblesse, il étoit à présumer que cette espece si neuve de confraternité entre des Gentilshommes de la campagne & des personnages distingués par leur rang & leur fortune, que les caresses des courtisans, les promesses de graces & d'emplois, & sur-tout les *petits soupers de Madame de Polignac*, tourneroient la tête des nobles de Province.

Mais, pour les Communes, *on les méprisoit*; on présumoit

que cette racaille, composée de quelques avocats braillards, des rustres de village, & de petits marchands détailleurs, devoit se maintenir dans *la nullité.* On avoit calculé que s'il y avoit parmi *ces gens* quelques personnages éclairés, ils ne tarderoient pas à se montrer, & que l'on dirigeroit aisément leur opinion, avec ces moyens de séduction dont la Cour n'a jamais douté, parce que la Cour n'a jamais connu que *des Courtisans.*

Toutes ces batteries n'ont pas complétement réussi; il est vrai que la Noblesse a cru son honneur intéressé à ne pas revenir sur l'étourderie qu'on lui avoit fait faire, & c'est ce qui l'a perdue. Il faut cependant avouer que 48 des Membres de la Noblesse desiroient la réunion des ordres, mais leur vœu particulier étoit encore soumis alors à l'ascendant de la majorité du Corps, gouverné par quelques Energumenes, & sur-tout par la Cour.

Les Curés se sont bientôt apperçus de la mauvaise foi de leurs Supérieurs, qui même ont eu la mal-adresse de les rebuter par des hauteurs déplacées, & ils chercherent tous les moyens d'opérer une réunion dont il sembloit que le salut de la France dépendoit.

Les Communes ont trompé l'espoir des Agens du despotisme: leur composition, leurs talens, la fermeté de leur caractere, l'incorruptibilité de cinq cents Membres, ont été le rocher contre lequel les petites intrigues & les flots mêmes irrités se sont brisés. Après avoir abattu mille obstacles, les Communes se sont déclarées *Assemblée Nationale*, le 17 Juin, & toute la France l'a répété avec transport.

Deux jours après, les portes du temple de la liberté furent fermées, & gardées par des satellites : nous courûmes au jeu de paume, faire serment de *rester unis* jusques après l'achevement de la Constitution.

Le lendemain, on nous prévint que M. le Comte d'Artois avoit retenu le jeu de paume pour faire *sa partie*; pleins de respect pour les plaisirs de *son Altesse sérénissime*, vos Représentans se refugierent à l'Eglise de Saint-Louis, où la majorité du Clergé, c'est-à-dire, cinq Evêques & les Curés vinrent se réunir.

Alors la Cour étonnée, mais toujours *dominante*, imagina la Séance royale du 23 Juin. Je vous dois compte de cette Séance, car elle fera époque dans les Fastes du Peuple Français.

Dès la pointe du jour des Héraults d'armes, en grand appareil, publierent ce *Lit-de-Justice*; toutes les avenues de la Salle étoient barricadées & garnies de troupes. Les Gardes-du-corps étoient à cheval, en bataille, *le sabre nu.* On intro-

duisit le Clergé & la Noblesse par une porte, & le *Tiers-Etat* par une autre. La Salle étoit disposée comme le jour de l'ouverture des Etats, mais il n'y avoit plus, ni gradins, ni loges pour le public; nous devions être seuls avec le Roi, la Cour & ses Satellites.

Tant de précautions annonçoient des coups d'autorité, & vos Représentans pressentirent à l'instant, que leur conduite en ce jour alloit décider du *bonheur* ou de *l'oppression* de vingt-cinq millions d'ames.

Le Roi parut avec l'éclat de la toute-puissance : vous connoissez son discours; vivement applaudi par la Noblesse & le haut-Clergé, il fut écouté par nous avec *ce silence* qui, comme l'a dit un grand homme, est *la leçon des Rois*. L'impression fut même si profonde, que ce silence morne dura encore une heure après le départ du Roi; car il faut vous observer qu'en terminant son discours, ce *bon Prince abusé* nous avoit ordonné de nous séparer sur-le-champ pour reprendre le lendemain nos opérations, *chaque Ordre en particulier*.

La Noblesse & le haut-Clergé obéirent avec transport; mais nous restâmes pour délibérer.

Le Marquis de Brezé, *ce Grand-Maître des Cérêmonies*, vint nous intimer de nouveau les ordres du Roi; mais il s'apperçut promptement qu'il *outrepassoit ses pouvoirs*, & que ceci n'étoit plus une affaire de *cérémonie*. Nous lui répondîmes *que nous avions fort bien entendu; mais que, la veille, nous avions pris l'arrêté de délibérer sur cette Séance, sans désemparer; que nous péririons plutôt sur nos bancs que d'oublier notre qualité, nos droits, nos sermens, & de sacrifier les intérêts de la Nation.* Nous prîmes effectivement, sans désemparer, *les Arrêtés qui ont sauvé la France.*

La Cour, décontenancée par notre fermeté, voulut d'abord employer la force. M. d'Agoult alla rechercher au galop les Gardes-du-Corps qui retournoient à Saint-Germain. On entoura la salle; on vouloit y faire entrer des troupes, pour *nous forcer* à la retraite; mais on prévoyoit de la résistance, *le carnage* qui pourroit s'ensuivre, & on redoutoit Paris, contre lequel on n'étoit pas en mesure, & qui commençoit à s'ébranler. On préféra donc *de temporiser* & de nous laisser faire.

Je dois à la vérité & à l'honneur de la Noblesse de déclarer que plusieurs Gentilshommes *de la minorité* s'étoient assemblés pour s'opposer, au péril de leur vie, à l'introduction des troupes dans la salle.

Le soir, M. Necker, qui, *politiquement*, avoit donné

ſa démiſſion, reprit *majeſtueuſement* ſes fonctions, & le deuil général fut bientôt changé en une allégreſſe univerſelle.

Mais les projets de la cabale n'étoient point changés ; ils n'en devinrent que plus *ſanguinaires ;* & des ordres ſecrets furent expédiés pour entourer Verſailles de trente mille hommes de troupes, la plupart étrangeres ; pour ſe procurer des canons, des grils, des boulets, & *deux millions* de cartouches. On fit venir le Maréchal de Broglie ; on lui donna le logement de *Monſeigneur le Dauphin* ; on le fit Généraliſſime ; on lui donna 27 Officiers d'Etat-Major, *bien payés* ; on jetta 4 à 5 millions dans la riviere ; & tout cela pour vaincre 500 Députés en cheveux longs, manteau noir & chapeau à clabaut.

Nous vîmes bien, dès le lendemain de la Séance Royale, que la paix n'étoit point faite ; que la Cour avoit cédé & non conſenti. Notre ſalle étoit reſtée entourée de barricades & de Soldats ; ſon entrée étoit interdite au Public ; on avoit même pouſſé l'attention (& c'eſt ſans doute un des chefs-d'œuvre du Grand-Maître des Cérémonies), juſqu'à *murer* la porte de notre ſalle du côté de l'avenue de Paris, & aboutiſſant aux emplacemens deſtinés à la Nobleſſe & au Clergé, de ſorte que le Tiers-Etat ne pouvoit arriver que par la rue des Chantiers, la Nobleſſe & le Clergé par l'avenue de Paris, & il étoit défendu aux Soldats de nous permettre aucune communication par *l'extérieur*. Cette combinaiſon *ſi prudente* fut encore renverſée, parce que la majorité du Clergé, qui avoit délibéré de ſe réunir, & qui s'étoit en effet réunie à nous dans l'Egliſe de Saint-Louis, deux jours auparavant, trouva une *fauſſe porte*, qui communiquoit, par des ſouterreins, à notre ſalle, & vint nous joindre : 48 Membres de la Nobleſſe vinrent également prendre ſéance au milieu de *l'Aſſemblée Nationale*, qui fut compoſée alors de la totalité des Communes, de la majorité du Clergé & de la minorité de la Nobleſſe.

Le Peuple inſtruit, quoique privé, par la force, de la publicité de nos Séances, commençoit à s'agiter ; il ne voyoit qu'avec peine entrer & ſortir, par l'avenue de Paris, ceux que, par l'arrangement *très-judicieux* du local, on lui avoit naturellement déſignés comme oppoſés à ſes intérêts ; il alla juſqu'à inſulter M. l'Archevêque de Paris ; enfin, le Roi ordonna la réunion de tous les Membres compoſant les trois Ordres, en une ſeule Chambre : les murs de ſéparation furent abattus ; & Paris & Verſailles firent des réjouiſſances publiques.

Pendant ce temps de joie & de ſécurité, les troupes, les

canons, les grils, les cartouches, s'acheminoient vers Paris; qui, à peine sorti de l'ivresse que lui causoit une réunion si attendue & si desirée, vit de tout côté *la mort suspendue sur sa tête.* Le réveil fut terrible; l'indignation d'une semblable trahison, & le danger de la chose publique, armerent en un instant 300 *mille Citoyens :* la Bastille fut renversée; les magasins d'armes pillés; les agens perfides du despotisme égorgés : d'un bout du Royaume à l'autre, 4 millions de Français s'armerent pour la liberté, & la frayeur devint le partage de ceux qui avoient si indignement conspiré, dans les ténebres d'une *conscience corrompue*, contre les droits les plus sacrés de leurs Concitoyens, & qui allerent précipitamment chez l'Etranger, cacher les derniers soupirs d'une rage étouffée.

Le Roi vit bien alors le fond du précipice que ses perfides Conseillers avoient creusé sous ses pas; mais il n'avoit rien à craindre d'une *Nation idolâtre de ses Rois*, lors même qu'elle est plus irritée contre leurs Ministres. Il les écarta tous, renvoya ses troupes, rappella M. Necker de son exil, vint se réunir à son peuple, & goûta, dans les témoignages de sa tendresse, le bonheur le plus pur dont il ait joui de sa vie. C'est à cette époque du 14 Juillet, Messieurs, qu'il faut fixer le commencement des opérations de l'Assemblée Nationale; vous voyez que jusques-là vos Représentans n'ont cessé de lutter, *au péril de leur vie*, contre les cabales, les intrigues & la force armée, & cependant ils n'avoient encore réclamé que *la vérification des pouvoirs en commun.* C'est à cette hauteur qu'il est bien important de se placer, pour juger la conduite de la majorité de l'Assemblée Nationale, & *les reproches* de ses détracteurs.

La Cour, purgée d'une foule de mauvais citoyens, forcée au renvoi de ses satellites, abattue par l'opinion publique, ne présentoit aux intrigans que de foibles ressources : pendant ce temps, le peuple des provinces, irrité de tant d'opposition & de la violation du *respect dû à ses Représentans*, avoit, par erreur ou par vengeance, passé les bornes de cette liberté si précieuse que nous réclamions avec tant d'énergie; il s'étoit porté à des excès très-condamnables, mais peut-être inséparables d'une semblable révolution, & *plusieurs Châteaux furent incendiés.*

C'est cet état des choses qui a produit les fameux décrets de la nuit du 4 Août. C'est à cette nuit, à jamais célebre, qu'il faut rapporter tous les travaux postérieurs de l'Assemblée Nationale; ils en ont été la conséquence nécessaire, & non l'*extension arbitraire ;* car, dans cette nuit, furent décrétés l'abolition de la féodalité, la destruction de tous privileges,

la main-mise sur les biens ecclésiastiques, la réforme de la justice, la suppression de toute vénalité, enfin les principes fondamentaux d'une Constitution qui honorera la France à jamais, parmi toutes les nations.

Il est vrai que vos Représentans, Messieurs, furent en un instant environnés des décombres de tant de colosses abattus, & les ennemis du bien public conçurent l'espérance que l'anarchie résultante de l'entiere & subite désorganisation de tous les abus, sous le nom de pouvoirs, seroit une barriere insurmontable au patriotisme le plus épuré, & remettroit bientôt, sous le joug du despotisme (*leur idole chérie*) un peuple qui n'a jamais connu que le bien ou le mal du moment, qui n'a eu jusqu'à présent que des goûts passagers, & dont l'insouciance & la frivolité avoient semblé, jusqu'à cette époque, être le principal caractere. Ils ont bien senti que toute destruction d'abus entraîne des pertes particulieres, des sacrifices pénibles; que la réforme de la justice irriteroit les magistrats & tout ce qui vit de chicane; qu'une meilleure répartition d'impôts porteroit le désespoir dans le cœur des financiers & de cette armée de sbirres qui sont à leurs ordres; que la suppression des droits féodaux choqueroit à-la-fois l'intérêt & l'amour-propre de tous les propriétaires de ces droits; que la refonte du clergé & la destruction politique de ce corps, qui, depuis tant de siecles, s'est cru tout permis & n'a jamais souffert aucune contrainte dans ses volontés, exciteroit une grande rumeur & de violentes déclamations *sous le voile sacré de la religion.* Ils ont cru, *ces suppôts du pouvoir arbitraire*, que la stagnation du commerce, opérée d'avance par des traités désavantageux avec les puissances étrangeres, seroit facilement imputée aux opérations *prétendues désastreuses* de l'Assemblée Nationale; que le resserrement, ou naturel ou factice, du numéraire ajouteroit à tous les fléaux dont, depuis un an, ils cherchent à nous accabler; que le peuple aux abois ne supporteroit plus sa misere, & qu'il en rendroit responsables ceux que, par des *pratiques secretes*, des libelles, & d'infames & grossieres calomnies, *on lui indiqueroit pour victimes.* D'un autre côté, on s'est attaché dans l'Assemblée *à faire la guerre aux mots;* on épuise chaque jour tous les ressorts de la chicane pour arrêter, pour suspendre les délibérations, & cependant l'ouvrage croît, l'édifice se monte & s'achevera : mais revenons à l'époque du 4 Août.

A peine les deux premiers ordres eurent-ils fait abnégation de leurs privileges, à peine l'abolition de la vénalité des charges, celle des dîmes & des droits féodaux furent-elles prononcées, qu'il se forma, dans le sein de l'Assemblée même,

une coalition entre la majorité de la nobleſſe, celle du clergé & une partie *des membres des communes*; car, dans un moment de criſe, & par une ſorte de reſpect humain, les levres avoient prononcé ce que l'intérêt particulier déſavouoit : dès-lors la chambre fut diviſée en deux ſections bien diſtinctes, dont les membres ſont reſtés, les uns *fidelement*, les autres *ſervilement*, attachés au parti, comme au côté de la ſalle qu'ils avoient choiſi. Ce ſont ces deux partis, dont l'un a été ſucceſſivement qualifié de démocrate, enragé, jacobite; & l'autre s'eſt appellé ariſtocrate, impartiaux, des noirs, des capucins, &c. Le parti dit *ariſtocrate* : quoique toujours vaincu en principes & en raiſons, a long-temps prévalu dans la nomination des ſujets deſtinés à compoſer les différens comités, & ſur-tout dans le choix des préſidens & ſecrétaires de l'Aſſemblée, ce qui a donné le change aux provinces ſur l'opinion qu'elles devoient ſe former de la majorité de l'Aſſemblée. La méthode de ces Meſſieurs étoit bien ſimple : chaque fois qu'il y avoit une nomination à faire, une douzaine de factieux ſe réuniſſoit pour faire une liſte, & en diſtribuoit des copies aux curés, qui ne manquoient jamais de remettre fidelement leur bulletin; quelques-uns même (*par excès de zele ſans doute*) ſe permettoient de multiplier leur opinion, & de voter *par poignées de billets*. C'eſt ainſi que la cabale & la mauvaiſe foi faiſoient tomber une majorité apparente ſur ceux qui étoient jugés plus capables de ſervir leurs vues anti-patriotiques.

Ce manege a duré juſqu'à l'époque où les patriotes, ayant reconnu le danger de l'influence de pareils agens ſur toutes les affaires, ont formé *le terrible comité des jacobins*, & n'ont pas trouvé de meilleur moyen pour contre-balancer cette uſurpation des ſuffrages, que de ſe réunir, de faire entr'eux des ſcrutins, pour préſenter à celui de l'Aſſemblée ceux qui auroient obtenu la pluralité dans ces ſcrutins préliminaires.

Par cette ſage combinaiſon, les patriotes ſont parvenus, ſinon à détruire, du moins à atténuer ces petits moyens ariſtocratiques *très-actifs*, *très-ſuivis*, & à l'aide deſquels on déroboit à la majorité de l'Aſſemblée la connoiſſance de *certaines requêtes*, de *certaines affaires;* on embarraſſoit ſa marche & celle de ſes comités; on lui ſuſcitoit mille contre-temps, pendant qu'on dénonçoit au public *ſon traitement* journalier & *ſon inertie.*

Les ennemis de la Conſtitution, revenus enfin de leur étourdiſſement, avoient tramé de nouveaux complots. Il ne s'agiſſoit de rien moins que d'*enlever le Roi* de Verſailles, de le conduire dans une place de guerre, d'où on auroit répandu, ſous ſon nom, des manifeſtes contre Paris & contre l'Aſſemblée Natio-

nale, appellé à son secours (c'est-à-dire, à la conservation de tous les abus qu'on avoit détruits) tous les anciens agens de l'oppression, pour égorger patriotiquement dans tout le royaume les bons citoyens, & ne laisser la vie qu'à ceux qui se rendroient esclaves. Ce projet étoit vaste & digne de ses auteurs; mais son exécution présentoit bien quelques difficultés. Toute la France étoit armée & *en silence*... Il est vrai que nos bravaches se faisoient fort, avec deux cents Français enrégimentés, de couper les oreilles à dix mille autres Français qui n'avoient pas de *pareils hommes* pour les commander, & rien n'étoit plus clairement démontré à l'*Œil-de-bœuf*. Mais ces Français étoient tous freres, & leur cause étoit commune; on eut beau travailler les troupes, les caresser, les tromper, employer les plus infames moyens de corruption ou de terreur; on parvint seulement à s'assurer que tous les bas-officiers & soldats étoient *citoyens*. N'importe, on espéroit sur la magie des circonstances; mais le Roi n'étoit pas du complot, la bonté de son cœur eût répugné à une démarche dont les suites auroient été si funestes à son peuple; on se flatta de *l'effrayer quand il en seroit temps*, pour le forcer de s'éloigner, & on n'en poursuivit pas moins l'infernal projet.

On fit d'abord venir à Versailles un détachement de dragons pour *la police des marchés;* & il y avoit à Versailles quatre mille citoyens sous les armes. On introduisit ensuite le régiment de Flandre, sous le prétexte de ne pas écraser de service ces mêmes citoyens, qui ne se plaignoient pas, *qui ne vouloient pas* de secours, mais à qui M. le comte d'Estaing persuada que c'étoit *pour leur bien.* Le Guet des Gardes-du-corps avoit été doublé, & l'on avoit particuliérement choisi beaucoup de jeunes gens pour le composer. De grands préparatifs de logemens se faisoient à Metz au Gouvernement; une échelle de troupes étoit disposée *sur la route*, ou très-à-portée, ET Y EST ENCORE; des enrôlemens secrets se faisoient à Paris & dans les provinces. Nous étions *au mois d'Octobre*, & les ministres éludoient encore la sanction des décrets *du* 4 *Août.* Les inquiétudes se renouvelloient; des avertissemens venoient de toutes parts; la joie des aristocrates ne se dissimuloit plus. Enfin arriva le jour du repas *de confraternité*, donné par les Gardes-du-corps au régiment de Flandre; repas qui, dans toute autre circonstance, n'eût été qu'une chose innocente, mais dont les motifs secrets n'étoient surement pas connus de la plupart des convives. Le mépris que quelques officiers firent, dans cette orgie, de la *Cocarde nationale*; l'affectation subite de plusieurs personnes, à Paris & à Versailles, d'en arborer une autre, le bruit sourd des préparatifs du départ du Roi;

le mouvement imprévu de la populace des fauxbourgs ; toutes ces circonſtances déterminerent les bons citoyens de Paris à s'oppoſer au nouveau danger qui ſembloit menacer l'Aſſemblée Nationale, & le projet du tranſport de la Garde Pariſienne à Verſailles fut arrêté auſſi-tôt que conçu.

Il eſt bon d'obſerver que la populace arriva à deux heures, & que la premiere colonne de milice pariſienne n'arriva qu'à minuit ; ainſi ces deux détachemens ne s'étoient pas combinés enſemble ; l'un venoit, armé de piques & de poignards, demander *du pain* à l'Aſſemblée ; l'autre venoit *ſauver* l'Aſſemblée. L'un n'eut pas l'air d'inquiéter la Cour pendant toute la journée ; la nouvelle de l'arrivée de l'autre la conſterna ; & l'obſtacle que la Garde de Verſailles oppoſa à la ſortie des voitures du Roi & de la Reine, acheva de détruire toutes les eſpérances de la cabale. Le Roi ſe rendit le lendemain au vœu d'un peuple immenſe, qui l'appelloit dans ſa capitale.

Je ne puis paſſer ſous ſilence la cataſtrophe qui ſouilla cette journée, parce qu'elle a donné matiere à d'infames calomnies. Jamais il n'entrera dans l'ame d'un bon citoyen d'approuver la conduite que tint le *petit peuple*. Mais on a voulu chercher qui eſt-ce qui l'avoit excité, & l'on s'eſt permis d'accuſer d'honnêtes patriotes du plus grand des crimes. On a oſé faire, ſix mois après l'événement, des dénonciations au Châtelet ! Et quels ſont les dénonciateurs ? Où eſt le foyer de cette nouvelle trame odieuſe ? . . . Quels ſont les témoins produits ? . . . . C'eſt à la nation entiere à juger ce procès & ſes inſtigateurs ; mais il m'eſt permis, il eſt de mon devoir de chercher les rapports de la conduite du peuple, dans la matinée du 6 Octobre, avec les événemens qui ont précédé ; & je demande s'il falloit autre choſe pour émouvoir ce peuple, ſi fier encore de la conquête de la Baſtille, que les privations perpétuelles qu'il éprouvoit, la diſette extrême & combinée dont depuis ſix mois il étoit victime ? Quel courage ne lui falloit-il pas, pour perdre ſes journées à attendre patiemment, depuis quatre heures du matin juſqu'à ſept heures du ſoir, du pain déteſtable, & cependant néceſſaire à la nourriture de ſes enfans ? Qui ne ſait pas que les boulangers conſommoient un tiers de farines de plus que dans les temps ordinaires, & que des maſſes énormes de pain ont été trouvées dans des *égoûts*, dans les *filets de Saint-Cloud*, pendant que le peuple *mouroit de faim* ? C'eſt au milieu de cette criſe, tous les jours renouvellée, qui ſeule pouvoit occaſionner les plus grands déſordres, que ce peuple apprend qu'on veut lui enlever ſon Roi, & attirer ſur lui tous les maux d'une guerre civile : il apprend le repas des Gardes-du-corps, les excès

qui y ont été commis; il accuse les Gardes-du-corps de trahison, & court à Versailles. Sans doute il se trompoit; mais la multitude calcule-t-elle jamais? Quelques individus ont été égorgés; j'ignore comment & pourquoi. J'étois à ma place, à mon devoir, dans la salle nationale; mais je sais que ce peuple, qui s'est cru insulté par l'injure faite à la cocarde patriote, étoit encore plus irrité contre la famine; qu'il nous accusoit hautement d'en être cause. Il inondoit notre salle & ses abords, *dont on avoit fait retirer les gardes*. Seuls, sans secours, abandonnés *de la noblesse & du clergé* en grande partie, nous sommes restés en otage entre les mains de la populace, depuis deux heures après-midi, jusqu'à quatre du matin. L'air & le ton de cette multitude étoient menaçans; elle étoit armée; la moindre imprudence pouvoit nous faire égorger. A-t on dit que sa férocité étoit dirigée contre nous? Non; cette assertion n'eût pas fait le compte des calomniateurs. Cependant de quel côté seroient les probabilités, si des probabilités pouvoient servir de preuves dans un fait aussi grave? Ne cherchons donc point, dans les passions qui peuvent agiter des partis différens, les motifs du malheur qu'ont éprouvé les Gardes-du-corps; les causes naturelles de ce malheur sont dans l'imprudence du rôle qu'ils ont joué sans s'en douter. Innocentes victimes d'une cabale diabolique qui a manqué son coup, ils ont été livrés à une opinion populaire, & aux fureurs d'une tourbe aveugle, dont depuis six mois on lassoit la patience, & qui, une fois en mouvement, est presque toujours aussi barbare qu'irréfléchie.

Dès que nous sûmes que le Roi étoit décidé à fixer son séjour à Paris, nous n'hésitâmes pas de l'y accompagner, & nous allâmes ouvrir nos séances à l'Archevêché, où, le 2 Novembre, nous décrétâmes que les biens du clergé étoient à la disposition de la nation. Nous commencâmes à jouir alors de plus de tranquillité; le fléau de la famine étoit totalement disparu; & il est à remarquer que Paris, affamé depuis six mois, vivant à peine au jour le jour, se trouva dans l'abondance, dès qu'il *devint le séjour de la cour;* la marche de l'Assemblée Nationale, quoique toujours contrariée, a été plus rapide; les décrets du 4 Août ont successivement obtenu les développemens nécessaires; &, graces â la vigilance de M. de la Fayette, de cet homme trop estimable pour ne pas être en horreur à l'aristocratie, graces au patriotisme de la Garde Nationale Parisienne, nous n'avons plus eu à combattre que la mauvaise foi, & de fréquens accès d'une rage impuissante.

C'est au milieu de ces embarras que nous avons fait la

division du royaume en départemens, l'organisation du pouvoir administratif, les bases constitutionnelles de l'armée, la séparation des droits féodaux rachetables comme simple rente fonciere, de ceux qui sont abolis sans indemnité, la suppression & le remplacement de la gabelle & autres droits les plus onéreux, l'égale répartition des impôts, les bases d'une nouvelle organisation du pouvoir judiciaire, enfin la destruction du *colosse ecclésiastique.*

Nous n'avons été arrêtés ni par les convulsions du moment, ni par un déluge de libelles, ni par les cris, ni par les menaces de l'orgueil humilié : il est mort ce *monstre théocratique*, qui, dans tous les siecles, a fait le malheur du genre humain; mais je dois rendre compte de ses dernieres angoisses.

Un comité ecclésiastique avoit été formé dans un tems où la cabale *des noirs* prédominoit dans les scrutins de l'Assemblée. Ce comité, en grande partie, dévoué à ses mandataires, n'avoit pas encore fait depuis six mois un rapport, & se promettoit bien *de n'en jamais faire.* Les patriotes, instruits de ces dispositions, donnerent à ce comité un nombre d'adjoints propres à lui rendre son activité.

Alors ce comité se divisa en trois sections, chargées chacune d'un travail distinct & absolument séparé; mais il fut arrêté, contre toute raison, contre tout bon esprit, que lorsqu'une section seroit prête à rendre compte de son travail, le comité général assemblé, après l'avoir *examiné*, *discuté*, *modifié*, nommeroit au scrutin un rapporteur *dans toutes les sections indifféremment*; de sorte qu'une section qui auroit suivi sans relâche, & mis la derniere main à un plan utile, se trouvoit dans l'obligation de confier alors son travail à celui qui auroit pu s'en déclarer le plus cruel contradicteur. La mauvaise foi de cet arrangement étoit évidente, & rien sans doute n'étoit mieux conçu pour tuer l'émulation, & ruiner toutes les espérances de la nation.

Les patriotes, instruits de ces nouveaux obstacles, ont imaginé *le comité de dîmes*; & le génie tutélaire de la France voulut que les députés composant ce nouveau comité fussent tous bons citoyens. En moins de huit jours, ils se mirent en état de proposer à l'assemblée le fameux décret qui complete ceux du 4 Août & du 2 Novembre, restitue à perpétuité aux propriétaires l'impôt si onéreux de la dîme, même inféodée: dégage les biens-fonds ecclésiastiques de toute entrave; les enlève *aux mains qui en ont tant abusé*, pour les rendre *à la nation;* & présente un nouvel ordre de choses, dans lequel nos pasteurs mieux payés, nos évêques ramenés aux vrais

principes de leur institution, seront désormais aux gages de l'état, comme l'est & doit l'être tout service public.

A l'époque de ce dernier décret, malgré l'insuffisance des moyens les plus atroces employés, soit à Paris, soit dans les provinces; malgré l'exemple de *Favras*, la cabale avoit déja bien des matériaux préparés pour une *contre-révolution*; le trésor public étoit épuisé; l'argent enfoui ne circuloit plus que goutte à goutte; les plus infames libelles se répandoient avec profusion; on en jonchoit les rues, les cazernes, les églises: les riches, pour mieux accaparer l'argent, se réduisoient au simple nécessaire; sous prétexte des pertes que leur faisoient essuyer les réformes de l'assemblée, ils ne payoient pas même leurs fournisseurs, & renvoyoient leurs domestiques; les ouvriers étoient aux abois, Paris étoit inondé d'étrangers; dans les cafés, dans les promenades, l'aristocratie marchoit tête levée; les troupes des grandes garnisons, les Gardes Nationales même étoient travaillées; l'orage grondoit & sembloit prêt à nous écraser. On voulut porter le dernier coup; on voulut nous faire décréter, non pas que la religion catholique auroit seule en France l'exercice du culte public, mais que la religion catholique seroit *dominante* dans l'état. (*Voyez le procès-verbal des séances de la cabale aux Capucins*). La conséquence qu'on espéroit tirer de cette déclaration eût été la conservation canonique des biens ecclésiastiques, comme *propriété de corps*, l'inquisition des consciences, & sur-tout une guerre civile, déja préparée à Nîmes, à Montauban, à Castres & dans tout le midi de la France. On espéroit donc nous forcer à décréter *des assassinats*, ou à prononcer la pluralité des religions & leur libre exercice *public*, pour s'autoriser à sonner le tocsin contre nous, à nous dénoncer au peuple comme des athées, & accumuler sur nos têtes toutes les fureurs du fanatisme.

Nous avons sagement évité le danger: vos Représentans, pleins de respect pour la religion douce de leurs peres, pleins de l'amour & de la charité qu'elle commande, ont eu la douleur de ne voir, dans quelques ministres d'un Dieu de paix, que les caracteres de la vengeance. Les cris, les menaces, les grincemens de dents étoient tels, qu'une partie de la salle présentoit l'image révoltante de ce lieu ténébreux sur lequel s'appésantit la colere divine. Jamais l'Assemblée ne fut plus tumultueuse; jamais l'attente du peuple immense qui entouroit la salle ne fut plus inquiete; mais enfin nous écartâmes *le barril de poudre sur lequel nous étions assis*, ainsi que l'avoit chrétiennement dit la veille un honorable membre: nous consacrâmes nos principes, notre foi, ce qu'elle nous enseigne, &

nous poursuivîmes sans relâche le monstre hypocrite que nous venions de démasquer, & que nous avons enfin terrassé.

Voilà, Messieurs, dans la plus exacte vérité, le compte que je vous devois de nos travaux, de nos dangers & de nos succès. Voilà par quelle série d'événemens a été remplie une année de notre importante mission. Suivez-en la marche, calculez-en les motifs, & jugez à qui l'on doit attribuer les désordres; jugez entre les efforts du despotisme mourant dans les accès de la fureur, & ceux de la liberté naissante. En vain, pour discréditer les opérations de l'Assemblée nationale, on se plaît à répéter que *le Roi n'est pas libre*; sa démarche paternelle, & *nullement provoquée*, lorsqu'il vint se déclarer le chef de la révolution & sanctionner de nouveau nos décrets, répond dignement à cette calomnie, & lui a mérité à jamais l'amour de ses véritables serviteurs, & les hommages de la postérité. Le triomphe des communes, dit-on, est la guerre des enragés qui n'ont rien contre ceux qui possédent; ce triomphe est, au contraire, celui du patriotisme & de l'humanité, contre l'orgueil & l'avarice; & ce qui acheve de couvrir de ridicule cette inculpation, c'est que, déduction faite des graces pécuniaires extorquées par la noblesse au gouvernement, le parti patriote est plus riche, soit en charges, soit en fonds, que le parti aristocrate, & que, sous tous les rapports, il a fait de plus grands sacrifices personnels.

Repoussez donc, mes concitoyens, ces infames écrits où l'on ne cherche qu'à vous égarer; un peu de persévérance, & le bonheur va cesser d'être une ombre fugitive, & cette idée, si long-temps fantastique, va se réaliser. Eh! à quoi meneroit une contre-révolution? Rétabliroit-elle les dîmes, les corvées, les bannalités? Non. Rétabliroit-elle les finances, le crédit, le commerce, l'agriculture, le luxe même? Non. Quelle est donc la classe de la société qui gagneroit à ce bouleversement? La Cour & le haut-Clergé. Et c'est pour l'intérêt de quelques individus avides que la France doit se baigner dans le sang, que le plus beau royaume de l'univers doit se décomposer! C'est pour satisfaire à quelques vengeances personnelles que les peuples sont incités à s'entregorger, que les puissances étrangeres sont appellées à venger ce que les courtisans appellent *la cause des Rois*! .... La cause des Rois! mais c'est aussi celle des Nations. Restons unis, Français, & toutes les ruses de nos ennemis s'évanouiront en fumée. Vous voyez que quatre cents millions d'assignats ont été votés, qu'ils sont demandés de tous les coins du royaume, & qu'ils seront incessamment en circulation. Vous voyez que cette infame banqueroute, qu'une contre-révolution eût rendue indispensable,

penſable ; n'eſt plus qu'un *vain fantôme ariſtocratique* ; que les biens du clergé équivalent à la totalité de nos dettes; que le ſervice de l'année eſt aſſuré ; qu'on travaille ſans relâche, pour 1791, à une répartition uniforme des contributions qui ſeront déſormais en rapport avec les dépenſes publiques.

Vous éprouvez, il eſt vrai, une ſtagnation du moment dans le commerce ſur-tout des objets de luxe ; mais ſongez donc que la Cour diſſipoit en prodigalités deux cents millions par an au-delà des revenus publics ; des emprunts ſucceſſifs ont couvert quelques inſtans ces dépenſes, & vous en profitiez.... Mais le peuple étoit écraſé, le crédit anéanti, & vous touchiez comme nous à votre ruine. Ce n'eſt donc pas à la révolution qu'il faut attribuer vos maux, mais aux déſordres qui l'ont précédée. La ſource de votre induſtrie étoit tarie, puiſqu'elle conſiſtoit dans des déprédations qu'il étoit impoſſible de ſoutenir plus long-temps, & cette ſource infecte alloit répandre ſa contagion ſur toute la France ; nous lui avons donné un autre cours, plus lent, peut-être moins brillant, mais auſſi moins incertain, véritablement propre à rendre une nouvelle vie au commerce & à l'agriculture. Eh ! pouvons-nous douter qu'en peu d'années, ces moyens bien dirigés ne diſſipent tous les nuages, ne faſſent diſparoître tous nos maux & ne répandent l'aiſance & le bonheur ſur toutes les claſſes du peuple le plus induſtrieux & le plus avantageuſement placé de tous les peuples de l'univers. Je reviens à ma narration....

La Cour, inſtruite par ſes mauvais ſuccès, ſentit enfin qu'il étoit inutile & qu'il pouvoit même devenir exceſſivement dangereux pour elle d'oppoſer encore des bayonnettes aux volontés de toute la Nation.

Quatre millions d'hommes en France s'étoient armés pour la défenſe de leurs Repréſentans & pour la liberté. La déclaration de la minorité; cette torche ardente, lancée par l'hypocriſie ſur nos chaumieres, avoit excité le fanatiſme dans quelques parties des provinces méridionales ; mais le patriotiſme en arrêta promptement les progrès, & cette pomme de diſcorde fut généralement foulée aux pieds avec horreur.

Des pactes fédératifs, confondant de cœur les ſoldats & les citoyens, annonçoient aux ennemis du bien public ce que produiroit leur opiniâtreté à réſiſter ouvertement à une conſtitution fondée ſur les droits impreſcriptibles de l'homme. Enfin, arriva l'anniverſaire de la célebre journée du 14 de Juillet, & le ſerment prêté par la Nation entiere acheva de déſorganiſer les moyens de force & de réſiſtance intérieure qu'auroient voulu oppoſer à la liberté naiſſante les ſuppôts du deſpotiſme;

Il fallut bien changer de plan, & préparer dans le silence de l'intrigue *le jour des vengeances.* Vainement on avoit semé *l'or corrupteur* (1) & les propos les plus séditieux contre l'Assemblée nationale parmi le peuple de Paris; inutilement on avoit épuisé son courage & sa patience par le défaut de subsistances, le manque d'ouvrage & la rareté fictive du numéraire : heureux de l'avenir, ce bon peuple est toujours resté dans l'ordre; il n'a jamais perdu de vue son objet, & il a su distinguer les imposteurs de ses véritables défenseurs.

La rage des aristocrates, pour être impuissante, ne perdit rien de son ardeur, & ce qui l'enflamma au dernier degré, fut la réduction de traitement des gros bénéficiers, celle des pensions, la suppression des titres & armoiries, & le nouvel ordre judiciaire, qui est presque terminé, & dans lequel les magistrats seront désormais nommés par le peuple. Par ces différens décrets, le ministere perd toute son influence, & les intrigans l'espoir de ramener les jours si regrettés de leur toute-puissance. Dès-lors, il n'y eut point de bornes aux accès du désespoir, mais on ne disposoit d'aucune force; il fallut composer avec les circonstances.

S'opposer au payement des impôts;... tarir la circulation du numéraire;.... exciter le peuple à la licence & au refus d'obéissance aux décrets;... inonder de calomnies les Représentans Patriotes;.... débaucher l'armée, soit par des punitions exagérées, soit par de perfides insinuations;.... effrayer, porter à l'émigration les plus riches citoyens;.... entretenir des correspondances criminelles;.... solliciter avec fureur les puissances étrangeres à envahir nos Provinces;... retarder la marche du corps constituant, en le forçant, par mille incidens, d'être souvent juge & administrateur;... laisser flotter les rênes de la justice, sans guide, dans tous les tribunaux;... intenter une procédure infernale contre les députés qui ont le plus marqué dans la révolution;.... enfin, chercher à corrompre l'Assemblée nationale ou à la diviser : telles sont les manœuvres dont les ennemis de la constitution se sont

(1) Un honorable Membre, *M. Duquesnoy*, dont le patriotisme *modéré* s'exprime avec *tant d'élégance*, demandoit un jour, à la Tribune, pourquoi ces Comités des Recherches, au lieu de sonder les secrets du somnambulisme, ne dénonçoient pas ceux qui, ainsi que l'a proclamé le Commandant-général, semoient l'or corrupteur. Je suis complétement de son avis; mais j'espère qu'après la transmutation du Châtelet, on retrouvera ces notes précieuses dans le trésor de ses informations. Je voudrois aussi qu'on donnât jour par jour la liste de tous ceux qui, juges par état de la conduite des Ministres, vont piquer leur table; car un bon dîner vaut bien un écu.

diſtribué l'exercice. Nous allons voir juſqu'à quel point ils ont réuſſi, & quels ſont les dangers qui nous menacent.

Parlons d'abord de l'Aſſemblée. Ses détracteurs ſentirent aiſément que le parti patriote ſeroit inexpugnable, tant que ſon union ne permettroit aucun écart, aucune divergence à l'opinion publique; auſſi le premier objet dont s'occupa la cabale, fut de chercher à le diviſer.

Le fameux club jacobin des amis de la conſtitution, qui régloit toute l'organiſation de l'Aſſemblée Nationale, dans une ſage diſcuſſion préliminaire, tous les décrets, & qui n'arrivoit aux ſéances qu'avec une opinion déja très-éclairée ſur toutes les matieres, étoit trop utile à la choſe publique; pour ne pas fixer d'abord l'attention des ennemis de la conſtitution.

Le club des Jacobins doit ſon origine aux bretons qui s'étoient aſſociés, à Verſailles; ceux qui, au péril de leur vie, avoient courageuſement défendu les droits du peuple. Leur porte fut ouverte enſuite à quiconque de l'Aſſemblée nationale vouloit profiter des lumières des autres, ou y apporter le tribut des ſiennes. On dédaigna de penſer que, dans une grande collection d'hommes, chargés de puiſſans intérêts divers, il s'en trouve qui prennent tous les déguiſemens, & ſont plus dangereux par les apparences d'une feinte probité, que ceux qui, attachés de bonne foi, à leurs anciens préjugés, combattent de front & loyalement l'opinion contraire. On crut à leur patriotiſme, ou l'on ſe flatta de les convaincre; enfin, on reçut membres de la ſociété, ſans beaucoup examiner leurs principes, tous les députés qui ſe préſenterent, parce qu'il ne s'agiſſoit que de diſcuter & de s'éclairer mutuellement.

On fit plus : on voulut mettre le public à portée de juger, même hors de l'Aſſemblée, les opinions & la conduite des patriotes; on voulut profiter des lumieres de tous les bons citoyens, & l'on affilia au comité des jacobins tous les étrangers qui déſirerent participer à ſes travaux, & qui profeſſoient les mêmes principes. Une conduite auſſi franche devoit écarter tout ſoupçon, car les conſpirateurs cherchent à s'envelopper du voile du myſtere; mais des hommes comptables de leur opinion à tout l'univers, des hommes qui, pour remplir leur devoir, ſont forcés d'opérer une grande révolution, doivent ſe prémunir contre les défenſeurs des anciens abus, en recherchant avec ſcrupule les premieres baſes de la confiance & de l'eſtime publique. Il n'eſt pas un homme ſans prévention qui ne ſente que, dans des circonſtances orageuſes, pour en impoſer aux factieux, pour empêcher l'effuſion du ſang, calmer les têtes qui s'exaltent, & faire régner la ſageſſe, dans un temps où tous les pouvoirs ſont forcément ſuſpendus, le plus prudent, le plus patriotique des moyens, c'eſt que l'homme public identifie

ſes commettans à toutes ſes actions, à toutes ſes penſées; car il eſt rigoureuſement vrai que ſes jours & ſes nuits appartiennent à la Nation.

Le club des jacobins eut donc raiſon d'admettre dans ſon ſein tous les citoyens de France qui ſe dirent amis de la conſtitution, & il eut à s'en féliciter à beaucoup d'égards; mais, en même temps, il a fourni des armes très-acérées à ſes ennemis.

D'abord il s'eſt introduit dans le comité pluſieurs mauvais citoyens; ceux-là en préſenterent d'autres, qu'ils mirent à poſte fixe, pour leur ſervir d'eſpions, & calomnier, comme témoins auriculaires, les opinions des membres patriotes. On publia bientôt après que le club étoit trop nombreux, tumultueux; que les membres de l'Aſſemblée, appellés pour y délibérer paiſiblement, pouvoient à peine y trouver place, *obtenir la parole* (& ce moyen qui bleſſe l'amour-propre, ne fut pas le moins actif.) On propoſa donc *un comité particulier*, auquel on appella *ſecrétement les gens ſages*, pour délibérer *froidement* ſur les grands objets des travaux ſubſéquens de l'Aſſemblée nationale.

Les patriotes alarmés de cette déſertion, dont ils ne ſoupçonnerent aucun motif coupable, mais dont les dangers étoient évidens, coururent rechercher leurs freres; ils leur témoignerent leur douleur & leurs inquiétudes, & parvinrent à les ramener, ſous condition que les étrangers ſeroient exclus du club des jacobins deux jours par ſemaine, afin de laiſſer plus de liberté aux membres de l'Aſſemblée dans leurs opérations préparatoires. Les patriotes *affiliés* firent avec joie ce ſacrifice au bien public, & toutes les craintes de ſciſſion furent diſſipées.

L'harmonie ne dura pas long-temps: les intrigans ne ſe ſentoient pas encore aſſez forts pour réſiſter ouvertement; ils avoient donc cédé à la néceſſité, à la crainte de ſe démaſquer, mais ce fut pour mieux nouer la partie.

Ce fut alors qu'on vit un débordement de libelles contre les membres du club des jacobins qui avoient témoigné le plus de zèle & de patriotiſme. On les accabla des calomnies les plus atroces: on créa le parti d'Orléans, la cabale des Anglais, pour les en ſuppoſer les chefs; on les accuſa d'orgueil, d'excès de popularité; on abuſa de la fermeté même de leur caractere, pour inſinuer qu'ils vouloient dominer ſur tout le monde; qu'il falloit être à leurs ordres, ou les avoir pour ennemis.

Ceux qui, ſans ceſſe en correſpondance avec les miniſtres, ſembloient leur avoir vendu d'avance leurs talens, eurent la politique d'aller au-devant de l'imputation à laquelle ils ſentoient bien ne pouvoir échapper. Voyez ces hommes, diſoient-ils à quiconque les vouloit entendre: ſi vous n'êtes pas entié-

rement de leur avis, ils *vous accuſeront de corruption*; leur deſpotiſme eſt inſupportable, parce qu'ils ont des motifs de vengeance particuliere; parce qu'ils ſont furieux contre la Cour, ou plutôt parce qu'ils ſont vendus aux Anglais, ils veulent détruire la monarchie. Réuniſſons contr'eux tous les bons citoyens, pour ſauver la France. Nous avons commencé ſa régénération, prenons garde d'avoir été trop loin; ſoutenons les agens du pouvoir exécutif dans tout ce qui peut empêcher la déſorganiſation complete; il n'y a aucun danger à lui rendre ſa force, *la conſtitution eſt faite* : ce ne ſont que les prétentions exagérées ou criminelles qui peuvent la détruire. Ne ſommes-nous pas *les peres de la Conſtitution*? N'eſt-ce pas nous qui avons poſé les baſes de la liberté, qui avons fait la révolution, qui l'avons ſoutenue avec courage? Suivez-nous donc dans le ſentier que nous vous avons tracé, & abandonnez à leur fureur, à leur égoïſme déguiſé, des forcenés qui ne reſpectent rien, pas même votre honneur & vos principes.

Comment des hommes droits, mais foibles, n'auroient-ils pas été ſéduits? car je ne parle pas de ceux que le regret de leurs places & l'eſpoir d'obtenir des emplois à la nomination du Roi, ont rangé ſous la banniere des miniſtres; je parle de ces députés honnêtes qui ne veulent que le bien, mais qui ſont crédules & redoutent les orages : comment, dis-je, ces hommes n'auroient-ils pas penſé faire une bonne action, en ſe livrant à l'impulſion de pluſieurs perſonnages diſtingués par le patriotiſme dont ils ont fait juſqu'ici profeſſion, & complétement revêtus de la reconnoiſſance publique?

Comment la vanité de quelques individus obſcurs n'auroit-elle pas été ſatisfaite de ſe montrer publiquement, *dans des jours de gala*, les coopérateurs de ceux qui ſont *l'idole du peuple*? Je ne parlerai pas du local ſomptueux, du choix élégant des affiliés, de ces dîners magnifiques, *& cependant peu diſpendieux aux convives*, tandis que les jacobins ſobres, aſſis ſur des planches, méditent, à la lueur de trois lampes, ſur les affaires publiques; mais ces petits moyens ſont encore des partiſans, & c'eſt ainſi que s'eſt formé le club de 1789 au mois de Juin 1790, ſur les débris de celui des jacobins, qui n'en conſerve pas moins précieuſement le feu pur & ſacré de la liberté, & ſur lequel il faudra verſer tout le ſang des patriotes qui l'ont en dépôt pour l'éteindre (1). C'eſt cependant de cette malheureuſe ſciſſion que découlent tous les maux qui menacent la patrie.

---

(1) Une lettre de M. A.e Duqueſnoy vient de fixer l'opinion de la poſtérité ſur les Membres de l'Aſſemblée qui compoſent le club des Jacobins, & d'un mot il les a foudroyés. Ce ſont, a dit cet honorable

1°. Les membres de l'Aſſemblée qui s'eſtimoient le plus, ſe ſont habitués à penſer iſolément, à ſe méfier les uns des autres, & à porter aux ſéances une opinion différente ſur le même objet.

2°. Le club des jacobins & celui de 1789, rivaliſent pour les nominations aux fonctions de confiance de l'Aſſemblée ; ils ont ceſſé de s'entendre, & les noirs ont obtenu, de cette maniere, la majorité dans les ſcrutins.

3°. Malgré l'aſtucieuſe enveloppe de certains Députés, qui, par leurs talens, fixent plus particuliérement l'attention du public, l'influence miniſtérielle ſur leur conduite & leurs opinions perce de jour en jour, & ſe développe à tous les yeux. Il eſt vrai, & il faut le dire à la louange même de la majeure partie des Membres compoſant le Club de 1789, ces intrigans n'ont encore obtenu que de médiocres ſuccès.

4°. L'on diſtingue aujourd'hui parfaitement dans l'Aſſemblée, quatre partis ; ſavoir, les francs Ariſtocrates, les impartiaux noirs ou ariſtocrates miniſtériels, les impartiaux blancs ou patriotes miniſtériels, qui ont pris modeſtement le titre de *modérés*, & le franc parti populaire, que ſes ennemis appellent *enragés :* d'où il réſulte que, dans toute circonſtance qui tend à affoiblir la liberté & à rétablir l'ancien régime, ſi trois partis ſe réuniſſent, il faut que le quatrieme ſuccombe.

5°. Enfin, le public trompé par les libelles répandus avec tant de profuſion, où toujours les Jacobins, & jamais que les Jacobins, ſont inculpés, & par l'opinion qu'il s'étoit formé ſur le caractere de ſes anciens défenſeurs, les voyant en diſſention, &, pour ainſi dire, en guerre ouverte, ne ſait plus à quoi ſe fixer, ſe diviſe, perd courage, & prépare lui-même ſon aſſerviſſement.

Comme il eſt facile à tromper, ce bon peuple! Hélas, il ne ſait pas que la premiere combinaiſon que doit faire un intrigant qui veut mettre à profit d'auſſi grandes circonſtances, eſt de donner, à plein collier, dans le parti contraire aux intérêts de celui dont il eſpere, *lorſqu'il le ſervira*, obtenir une meilleure compoſition. La lice eſt ouverte pour le combat, entre le deſpotiſme & la liberté, entre les miniſtres & les défenſeurs du peuple ; mais le peuple ne peut que bénir ſes Repréſentans, & le miniſtere paye les ſiens : il eſt donc naturel que celui qui veut être bien payé, commence par accaparer

---

Membre, *des populaciers* : mot ſublime, & bien digne d'être le cachet de la Conſtitution que, ſous l'Egide miniſtérielle, nous préparent ceux que ſon patriotique pinceau amalgame, pour les faire paſſer l'un par l'autre à l'immortalité. Félicitons la Lorraine, d'avoir produit un de ces ſages dont les ſiecles ſont avares, & qui font le deſtin des Empires,

les bénédictions du peuple, pour trafiquer, à plus cher prix, de ses talens & de son influence, avec les agens du despotisme. Telle a été la marche de toutes les révolutions, & tels sont, Messieurs, les dangers qui menacent la France, quant au régime intérieur de l'Assemblée Nationale.

Ce n'étoit pas assez d'employer des moyens de corruption; on avoit préparé sourdement, & d'avance, une machination infernale: on s'étoit disposé à frapper du glaive de la justice les principaux objets de la vengeance des courtisans. Je vous ai rendu compte des événemens cruels de la matinée du 6 Octobre dernier, où le peuple, *poussé à bout*, s'est baigné dans le sang de quelques gardes-du-corps. On a fait de cette catastrophe la base d'une accusation criminelle au premier chef contre des membres de l'Assemblée Nationale; quelques-uns de leurs collegues ont déposé; des prétendus témoins ont été entendus: enfin, le châtelet, dont la confiance honorable de l'Assemblée a été si mal récompensée; le châtelet, qui a trouvé innocens & dignes de ses éloges les Bezenval, les Barentin, les Augeard, a cru digne de *son héroïsme*, de faire le procès à la révolution, & de dévouer aux fers des bourreaux, ses principaux agens. Ce terrible tribunal a fait de sa procédure, *une piece à tiroir*, qui peut atteindre, de conséquence en conséquence, tout homme qui n'a pas voulu vivre esclave, de sorte qu'il suffit maintenant d'un décret de l'Assemblée pour faire égorger juridiquement cent mille Citoyens. Quoi! depuis 18 mois, toutes les trahisons, toutes les perfidies ont été employées contre la Nation! & le châtelet, dont l'autorité a été créée pour punir les crimes de leze-nation, est le seul qui l'ignore! C'est la Nation qui s'est défendue, qui lui paroît coupable! C'est elle qu'il croit flétrir par ses jugemens! C'est dans les flammes d'une inquisition atroce, qu'avec ses arrêts, il espere jetter la Constitution & ses auteurs! Et voilà bien le fruit de nos divisions. Ah! sans doute, si les patriotes fussent restés unis, jamais une procédure aussi monstrueuse n'eût été hasardée; mais j'espere que cette circonstance fera sentir aux bons citoyens jusqu'à quel point leur séparation compromet la chose publique, aiguise les poignards de la vengeance. J'espere que le fer des bourreaux ne frappera que des têtes criminelles, & que nous déjouerons cette exécrable manœuvre, si c'en est une, comme nous avons fait évanouir toutes celles dont, depuis 18 mois, nous avons été entourés. Voyez, Messieurs, comme chacun de vos ennemis a son poste. Pendant que ces scenes se passent à l'Assemblée Nationale, de faux décrets égarent le peuple des Provinces; des gens mal-intentionnés excitent les laboureurs à refuser les droits de terrage, à mépriser les vrais décrets de l'Assemblée, à ne point payer d'impôts;

la moitié des rôles de 1789 est à peine mise en recouvrement ; les receveurs eux-mêmes feignent des inquiétudes, ne font aucune démarche pour en obtenir le payement, afin que la Constitution puisse s'écrouler de tous côtés.

Je ne vous ai encore parlé jusqu'ici, Messieurs, que de ceux de vos ennemis qui, plus en évidence, plus particuliérement sous la férule de l'opinion, sont par cette raison les moins dangereux ; mais dût-on m'accuser d'être incendiaire, je ne puis vous cacher que nous dormons tous au-dessus d'un volcan.

Quels sont les agens de tant d'embûches, de tant de manœuvres sourdes ou publiques ? Quel est donc le centre où aboutissent tant de perfidies ? Je vous garantis d'abord que ce n'est pas le cœur du Roi ; il ne veut, il ne desire que le bonheur de son peuple, & le premier, je suis prêt à donner ma vie pour lui. Mais réfléchissons ensemble sur l'organisation du ministere, & voyons s'il marche bien dans le sens de la révolution.

Rappellez-vous qu'à l'époque du 5 Octobre, les décrets du 4 Août n'étoient pas sanctionnés, & que ce même jour, le garde-des-sceaux, au nom du Roi, l'avoit nettement refusé ; que M. de Saint-Priest, accusé d'abord par Mirabeau l'aîné, ensuite par la garde nationale de Bordeaux & celle de Marseille, inculpé dans l'affaire de Favras, est enfin juridiquement dénoncé au châtelet comme instigateur d'un projet de contre-révolution, dans l'affaire de Bonne-Savardin ; que M. de la Luzerne est grièvement accusé par les Colonies ; que M. de Montmorin garde le plus profond silence sur la politique des puissances qui nous entourent ; que M. Necker, des talens & de la popularité duquel la France attend, depuis 18 mois, des projets de restauration de nos finances, non-seulement n'en a fourni aucun pour l'avenir, mais se plaint de nous, se vante beaucoup & ne pourvoit à rien ; qu'il n'a jamais voulu rendre de compte exact, nous indiquer quels sont les Départemens en retard pour les impôts, & qu'il a consommé 400 millions d'extraordinaire, sans remplir les engagemens positifs décrétés par l'Assemblée envers les rentiers, puisqu'à la fin de cette année, le retard sera toujours le même qu'il étoit, quoique les fonds aient été décrétés pour avancer le payement des rentes de l'hôtel-de-ville, de six mois. Il est constant que nos places de guerre sont démantelées & dénuées des approvisionnemens nécessaires pour un siege ; que l'esprit d'insubordination qui regne dans les troupes de ligne, ne peut s'attribuer qu'aux scélérates insinuations des ennemis du bien public qui, n'ayant pu déterminer les soldats à tourner leurs armes contre les citoyens, cherchent tous les moyens de forcer l'armée à se débander, pour que les étrangers, lorsqu'ils voudront entrer en France, trouvent moins d'oppositions. Il est constant que M. de la

Tour-du-Pin se refuse à tout moyen provisoire de défense (1) ;

(1) M. de la Tour-du-Pin a répondu au Département des Ardennes, qui le sollicitoit vivement de calmer les inquiétudes du peuple aux Députés de ce Département à l'Assemblée Nationale, & a fait publier que les frontieres étoient suffisamment garnies de troupes. Je ne puis lever cette incertitude qu'en présentant l'état de distribution des troupes sur cette frontiere en 1788, époque à laquelle nous étions en pleine sécurité, comparé avec l'état du mois d'Août 1790, époque où deux armées étrangeres sont à la porte de Givet, & deux autres dans le pays de Liege.

EMPLACEMENT DES TROUPES

DANS LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES, &c.

En 1788.

	Bataillons.	Escadrons.
Foix.	2	
Colonel-général, cavaler.		3
Auxerrois.	2	
Berchény, hussards.		4
Esterhazy, *idem*.		4
Normandie, chasseurs.		4
Royal-Liégeois.	2	
Reinach.	2	
Dauphin.	2	
Languedoc, chasseurs.		4
Chartres	2	
Gévaudan, chass. à pied.	1	
Auvergne.	2	
Bouillon.	2	
Orléans.	2	
Royal-Suédois	2	
Royal-Allemand, caval.		3
Orléans, cavalerie.		3

TOTAL... 21 b. 25 esc. faisant en 1788, en tout 17,522 hommes.

Au mois d'Août 1790.

		Bataillons.	Esc.
A SEDAN.	Foix.	2	
	Esterhazy, hussards.		3
A MÉZIERES.	Royal-vaisseaux.	2	
A CHARLEVILLE.	D'Esterhazy, hussards.		1
A ROCROY.	De R. Hesse-Darmstadt.	1	
A GIVET.	Chartres.	2	
	Dauphin.	2	
A PHILIPPEVILLE.	Normandie, chasseurs.		4
A MAUBEUGE.	Reinach.	2	
A AVESNES.	De R. Hesse-Darmstadt.	1	
A LANDRECIES.	Gévaudan.	1	
AU QUESNOY.	De Navarre.	1	
A CONDÉ.	Armagnac.	2	
A VALENCIENNES.	Orléans.	2	
	Royal-Suédois.	2	
	Schomberg, dragons.	3	3

TOTAL... 20 b. 11 esc. font au plus 9,000 hommes.

qu'il a approuvé les licenciemens les plus injustes & les plus nombreux ; que malgré le déficit énorme de l'armée, il n'a ordonné aucun recrutement ; que l'on a puni dix mille soldats accusés d'insubordination, & qu'aucun officier n'a été réprimandé pour cause d'anti-patriotisme : & cependant le ministere ne peut ignorer qu'une foule de Français refugiés en pays étranger, cherchent à accumuler, sur la patrie qu'ils ont reniée, tous les fléaux & tous les dangers.

Le nord de l'Europe est pacifié, mais aucune puissance ne désarme : de nouvelles levées, au contraire, se font dans toutes les provinces de l'empire ; des armées étrangeres campent sur nos frontieres ; bientôt nous serons investis de toutes parts, & des légions innombrables d'esclaves soudoyés se préparent à venger, dans le sang des Français, l'affront qu'ils ont fait au monde, de lui donner l'exemple de la liberté, de l'égalité des droits, & de la confraternité des hommes. . . . .

C'est au moment que les Français annoncent, de la maniere la plus authentique, que jamais ils n'entreprendront rien sur la propriété de leurs voisins, que toutes les nations s'arment contr'eux ; c'est au moment où leur loyauté prend l'engagement d'acquitter une dette immense, contractée par l'infâme prodigalité des anciens administrateurs, qu'on s'efforce de tarir la source de leur foi, de leur bonne volonté ; c'est au moment où, la balance des droits des nations à la main, ils tracent la limite imprescriptible des pouvoirs entre l'oppression & l'anarchie, que tous les aristocrates de l'Europe trouvent, *dans leurs sujets*, des instrumens de vengeance, & le soutien de leur exécrable ambition ! Eh ! que prétendent donc ces despotes ? quel sera leur manifeste ? de quels principes autoriseront-ils la violation de notre territoire ? de quel droit enfin se mêlent-ils de notre constitution ? esperent-ils couvrir d'un crêpe funebre notre liberté naissante ; ou présument-ils que, foibles & pusillanimes, nous recevrons dans un respectueux silence le joug qu'il leur plaira de nous imposer ? Les Français esclaves, sous le regne de Louis XIV, ont fait trembler l'Europe pendant quarante ans : ils désavouent aujourd'hui ces vains trophées de gloire ; mais, pour être devenus humains, justes, généreux, libres enfin, pense-t-on qu'ils ne sauront pas défendre leurs droits & leurs foyers ? . . . . .

Jugez, Messieurs, qui aime le plus son Roi, ou les patriotes qui cherchent à rétablir son autorité sur des bases inébranlables, la justice & l'amour des Français, ou de ces furieux conspirateurs qui voudroient s'engloutir sous les débris de leur pays ? Est-ce par respect, par amour pour Louis XVI, que ces factieux soulevent les peuples contre les lois sanctionnées par lui ? est-ce par respect pour sa couronne & ses droits, qu'ils cherchent à

démembrer son royaume, & à en faire passer les plus belles provinces sous des dominations étrangeres? Qui ne voit pas que les passions les plus atroces, guidées par un intérêt purement personnel, sont le seul mobile de leur conduite? Et ces hommes perfides s'appellent *Royalistes*.

La constitution française ne permet aucun terme d'accommodement entre un peuple libre & des tyrans. On peut embrâser nos propriétés, y renouveler les horreurs flétrissantes du Palatinat; mais la France sera libre, ou ne sera qu'un désert, monument éternel de honte & d'infamie pour les peuples qui survivront à ses cendres.

Français, je remplis mon devoir en vous annonçant des dangers; ils sont imminens; & si vous ne prenez pas promptement les plus sages précautions; vos frontieres seront, au printemps, cernées de 400 mille hommes de troupes étrangeres; des armées nombreuses pénétreront à-la-fois dans vos foyers, par l'Alsace, la Champagne, la Flandre & le Dauphiné; le gouvernement Anglais aura peut-être la foiblesse de profiter de ce désordre pour envahir vos colonies; & la fidélité de l'Espagne est très-suspecte. Armez-vous donc, il est temps, si vous voulez prévenir la guerre la plus désastreuse. Il ne s'agit que de vous mettre en mesure pour dissiper tant de complots, mais, si vous ne devez pas être trop confians, gardez-vous d'étendre trop loin vos soupçons, sur-tout ayez horreur de verser le sang innocent; respectez les opinions, en combattant les traîtres; assurez aux anciens nobles, au clergé un azyle protecteur; ne souillez pas votre cause, tout Français aujourd'hui est votre frere, jusqu'à ce qu'il se montre ouvertement traître à sa patrie; & vous avez fait serment de protéger l'un, & de combattre l'autre.

Je sais que vos ennemis, dans le sein même de l'Assemblée Nationale, ne manqueront pas d'opposer que toutes dispositions de défense appartiennent exclusivement au pouvoir exécutif; car *ils savent respecter les décrets qui concourent à leurs vues :* mais si ce pouvoir sommeilloit au bord du précipice; si le Roi étoit trompé; s'il étoit vrai que ses agens fussent d'intelligence avec vos ennemis, y auroit-il de la justice à accuser le corps législatif d'empiéter sur les droits du pouvoir exécutif, parce qu'il seroit forcé de prendre des précautions contre lui-même, & pour son propre intérêt? Voulez-vous périr *constitutionnellement*? Et lorsque vous êtes environnés de pieges & de dangers, si par défaut de mesures efficaces, le pouvoir exécutif attaque, *même indirectement*, votre constitution, ne rompt-il pas vos engagemens & les siens? & devez-vous lui confier alors le soin *exclusif* de veiller à votre sûreté? Qu'est-ce donc que le droit des hommes? qu'est-ce que la résistance à l'oppression? qu'est-ce que le serment que vous avez fait?

Au ſurplus, il n'eſt pas impoſſible d'accorder nos principes avec notre ſûreté. Le corps légiſlatif s'eſt réſervé le droit d'examiner la conduite des Miniſtres; il lui appartient excluſivement *la ſurveillance au Souverain*: c'eſt à ce titre que je propoſe que l'Aſſemblée Nationale décrete que le miniſtere de France exécutera ſans délai les ſept articles ſuivans :

1° Approviſionner complettement,

En Alſace,

Landau, Fort-Louis, Strasbourg, Briſach, Huningue.

Dans les Evêchés,

Thionville, Metz, Longwi, Montmedi, Sarre-Louis, Givet, Sédan & Mézieres.

En Flandre,

Maubeuge, Aveſnes, Valenciennes, Lille, Landrecies, Dunkerque.

En Dauphiné,

Vienne, Grenoble, Briançon, Mont-Dauphin, le Fort-Barreau.

2° Préparer des moyens de campement pour quatre armées indépendantes des garniſons de ces places; ſavoir, 30 mille hommes en Alſace, 20 mille homme du côté de Stenai, 30 mille hommes en Flandre, & 20 mille hommes en Dauphiné.

3° Fournir des armes & des munitions à l'équivalent de 4 mille hommes de Gardes nationales par département, dont l'Aſſemblée décrétera ſur-le-champ l'organiſation, pour être exercés pendant l'hiver, & diſpoſés à ſe porter par-tout où le beſoin de la patrie l'exigera (1).

4° Diſpoſer pour la Flandre 200 pieces de canon de batterie de poſition, ſans compter l'artillerie des régimens & celle de bataille; autant pour l'Alſace; 50 pieces de canon pour l'armée des Evêchés, & autant pour celle du Dauphiné.

---

(1) Le nombre des Gardes nationales du Royaume de France monte à trois millions ſix cent mille.

C'eſt donc un homme ſur dix à prendre dans chaque Département, pour former, avec les troupes réglées, une barriere de cinq cent mille hommes, Il ne ſera certainement pas difficile de ſe les procurer.

5° Armer 40 vaiſſeaux de ligne, avec un nombre de frégates proportionnel, & préparer des bâtimens de débarquement pour 60 mille hommes.

6° Donner au Miniſtere 15 jours de délai ſeulement pour préſenter à l'Aſſemblée Nationale les moyens d'exécution de ce plan, afin de décréter ſur-le-champ les fonds néceſſaires aux dépenſes qui en réſulteront.

7° Enfin prier le Roi de trouver bon que, pour cette circonſtance ſeulement, & attendu la défiance générale, l'Aſſemblée Nationale lui indique un nombre d'Officiers ſupérieurs, *dont les principes ne ſoient pas douteux*, pour commander nos armées & défendre nos forts.

C'eſt ainſi, Meſſieurs, que, dans la poſition critique où nous nous trouvons, il eſt poſſible d'allier les principes de la Conſtitution avec ſa conſervation & notre ſûreté; c'eſt ainſi que nous déjouerons les projets de nos ennemis, & que nous conſerverons au Roi que nous chériſſons ſa couronne, & au peuple Français ſa Liberté.

Eh! que nous importent les travaux politiques de nos Ambaſſadeurs, qui, long-temps avant cette révolution, ont fait perdre à la France l'influence qui lui appartient dans les affaires de l'Europe? qu'importent les ruſes & les petits moyens de nos cabinets miniſtériels? nous avons tous juré de maintenir, de défendre la conſtitution juſqu'à la derniere goutte de notre ſang; c'eſt dans notre cœur, dans notre volonté qu'il faut en chercher les moyens.

Je dois encore répondre à une objection d'autant plus forte, que les ennemis de la Conſtitution ſe ſont plu à en exagérer les dangers. Comment, dira-t-on, dans l'état de pénurie de nos finances, trouver des fonds pour de ſi grands préparatifs? Ma réponſe ſera très-ſimple. La nation eſt propriétaire d'environ 4 milliards de biens domaniaux & eccléſiaſtiques; ſon intention & ſon intérêt ſont de les vendre tous, excepté les forêts; car, ſi elle laiſſoit ces biens dans les mains des corps adminiſtratifs, elle s'expoſeroit à les voir fondre en frais, & s'anéantir dans des ſpéculations d'intérêt particulier, diamétralement oppoſées au but de l'inſtitution de ces corps.

Or, pour vendre ces biens, il faut commencer par mettre dans le commerce la monnoie qui doit les payer; &, comme l'a dit un homme judicieux, « il ne faut pas vendre les biens » eccléſiaſtiques pour payer nos dettes, mais il faut payer nos » dettes pour vendre les biens eccléſiaſtiques. »

La nation a encore un intérêt plus déterminant en tout état de choſes, c'eſt, en s'acquittant avec ſes créanciers, de rendre la vie à la circulation, & de rétablir le crédit individuel, qui

eſt le nerf de toute richeſſe, de toute proſpérité. Par exemple, ſi, conformément aux ſages décrets de l'Aſſemblée Nationale, le premier Miniſtre des finances eût exactement acquitté, à l'époque fixée, les rentes ſur Paris, il eût rétabli l'aiſance d'une foule de particuliers qui, avec cette reſſource, auroient vivifié le commerce & l'induſtrie de cette grande ville & de ſes environs; tandis que, par les droits d'entrée ſur les conſommations, le tréſor public eût repompé, au ſein de l'aiſance, la majeure partie des millions qu'il auroit employés à ſatisfaire à ſes engagemens.

Le Miniſtre eſt donc coupable, non-ſeulement d'avoir tranſgreſſé un décret formel de l'Aſſemblée, d'avoir prolongé injuſtement l'état de détreſſe des rentiers, mais d'avoir, en ſuſpendant la circulation ordonnée, conſidérablement atténué la ſource du tréſor public; car, lorſqu'on a pour contribuables ſes créanciers, ne pas être exact envers eux, c'eſt anéantir ſes propres revenus. Ce ſeroit à tort que M. Necker, pour juſtifier ſes opérations, allégueroit le défaut de perception d'impôts dans les provinces; le devoir rigide d'un Adminiſtrateur eſt d'obéir à la Loi. Un décret de l'aſſemblée avoit fixé la répartition de 400 millions d'extraordinaire; un décret de l'Aſſemblée pouvoit ſeul intervertir cet ordre, & certainement elle ne l'eût pas fait; elle eût ſenti qu'il n'exiſte point de confiance publique quand on fauſſe ſa parole; que des reviremens de cette eſpece ne ſervent qu'a perpétuer *le déſordre & l'obſcurité dans la comptabilité*; que, pour aſſurer le crédit individuel, les opérations commerciales, & le recouvrement des impôts, ſûr-tout ceux indirects, & qui dépendent en grande partie de l'aiſance des conſommateurs, il eſt indiſpenſable que chaque payement ſe faſſe aux échéances promiſes; que chaque partie de fonds ſuive exactement ſa deſtination, ſans pouvoir en être détournée ſous aucun prétexte.

Que devoit donc faire le Miniſtre des finances? Dire à l'Aſſemblée: voilà l'emploi des fonds que vous avez décrétés; ce dépôt étoit inviolable & ſacré pour moi; mais les impôts ne ſe payent pas, les rôles ne ſont pas encore mis en recouvrement, le prêt des troupes va manquer, dépêchez-vous d'y pourvoir. Qu'auroit fait l'Aſſemblée? Elle auroit décrété un ſecours extraordinaire pour parer à cet inconvénient du moment, dû à des circonſtances qui ne peuvent ſe renouveller, lorſqu'un mode légitime & uniforme d'impôts ſera adopté; mais la marche d'aucune affaire de commerce, d'aucune ſpéculation n'eût été interrompue, & le Miniſtre n'auroit à ſe plaindre, ni de la miſere publique, ni du défaut de payement de cette eſpece de tribut à jamais perdu pour nous, *puiſque ſon déficit eſt le ré-*

ſultat des privations auxquelles il a forcé les rentiers. Ce Miniſtre ne peut nier que cette perte ne ſoit le plus onéreux, le plus impolitique de tous les emprunts, & que, malgré *la moralité* de ſon compte, il en eſt complettement reſponſable. D'après ces principes, ſi l'Aſſemblée veut faire grace à un homme que des circonſtances orageuſes & l'habitude du pouvoir ont pu égarer avec de bonnes intentions, je penſe qu'au moins elle décrétera qu'à l'avenir, *nul Agent*, *ſous peine d'être pourſuivi comme criminel de leze-Nation*, *au premier chef*, *ne pourra dénaturer ſes engagemens*, *ſous aucun prétexte.*

Paſſons maintenant à nos reſſources. Deux cents millions d'extraordinaire ſuffiront aux préparatifs que je propoſe; ils ſeront couverts & au-delà par une opération ſimple ſur les biens nationaux, ſur-tout ſi la paix réſulte de ce ſacrifice; & pour y parvenir, je propoſe d'acquitter toutes les dettes exigibles de l'Etat en *aſſignats-monnoie*, leſquels *ſeuls* ſeront admis au payement des biens nationaux, & de porter ainſi à *deux milliards*, compris nos beſoins du moment, l'émiſſion de ces papiers, dont il ſera fait des coupons juſqu'à concurrence de 24 livres. Ce moyen ſimple rétabliroit ſur-le-champ l'aiſance & la circulation, puiſqu'il fournira momentanément un nouveau numéraire, qui portera ſon influence juſques dans les branches les plus reculées de notre induſtrie. Il fait juſtice & accommode non-ſeulement les créanciers de l'Etat, mais les créanciers de ces créanciers. Il établit un concours prodigieux & libre entre les porteurs de ces aſſignats & les propriétaires d'argent pour la vente des biens nationaux; & c'eſt de ce concours que je tire l'induction de bénéfice total des avances que nous coûteront nos préparatifs de défenſe *ſur la plus-value de ces ventes.*

Je propoſe de liquider les dettes exigibles en aſſignats-monnoie, au lieu d'appeller ſimplement les créanciers de l'Etat à concourir à la vente, parce qu'il s'en faut de beaucoup que ces deux moyens donnent les mêmes réſultats.

Qu'il me ſoit permis d'expliquer encore ici mon opinion par un exemple. J'ai une charge qui m'a coûté cent mille écus, & j'en dois deux cents mille francs à trente perſonnes, en différentes ſommes: ſi, pour raiſon de ce que l'Etat me doit, je ſuis admis ſimplement à concourir à l'acquiſition des biens nationaux, il faut que j'achete d'abord pour cent mille écus de ces biens, & que je trouve enſuite à en revendre pour deux cents mille francs, à l'effet de me libérer avec mes créanciers. Cette double opération peut être nuiſible à l'Etat, & me porter également préjudice, par défaut de concurrence, dans l'une & l'autre circonſtance. Si, au contraire, on me paye mes cent mille écus en *aſſignats-monnoie*, je me libere ſans frais, & cha-

l'un des propriétaires, libre d'acheter des biens nationaux proportionnés à ses moyens, ou de vendre ses assignats, pour de l'argent, à celui qui, voulant acheter des fonds, n'auroit pas d'assignats pour les payer, peut mettre à la chose une concurrence qui deviendroit infiniment avantageuse au trésor public. Enfin, qu'est-ce que mettre en circulation des assignats pour valeur de biens à vendre? c'est donner à chaque porteur un coupon de ces mêmes biens, avec le droit de le garder ou échanger contre de l'argent : c'est lui donner une hypothèque spéciale, indépendante de tous événemens, & qui n'a pas encore eu d'égale en solidité; car le porteur aura dans sa main la seule valeur représentative de ce bien, celle contre laquelle seule il peut être échangé. Et comme, pour que l'argent produise, il est nécessaire de le faire circuler, il en résultera que l'assignat fera sortir l'argent, & que sa multiplicité en fera baisser l'intérêt à l'avantage du Commerce & de l'Agriculture. Nous ne devons donc avoir aucune inquiétude sur une émission nombreuse d'assignats, dès qu'il sera démontré qu'ils ne *sont pas plus considérables en somme que les valeurs qu'ils représentent*, & qu'on peut se les procurer à l'instant qu'on le désire. Nous ne serons donc point gênés en ce moment, non-seulement pour nous préparer des moyens de défense contre nos ennemis, mais même pour acquitter toutes nos dettes exigibles & faire justice à nos créanciers.

Cette liquidation, au contraire, attachera, par les liens de l'intérêt personnel, à la Constitution, & les créanciers inquiets aujourd'hui de leur sort futur, & les ennemis mêmes de la Révolution, qui seront porteurs d'assignats.

N'hésitons donc pas de présenter le front le plus redoutable aux Puissances jalouses de notre liberté. Qu'elles apprennent ce que peut un Peuple qui reprend ses droits, & qui se dégage de ses entraves au moment même où on l'en suppose accablé. Mais restons dans nos limites territoriales; nous l'avons promis, notre parole est sacrée, c'est celle d'une grande Nation; mettons-nous seulement en mesure, & alors nous demanderons à nos voisins pourquoi ces soldats qui nous entourent; nous leur dirons qu'ils nous inquiètent, que nous sommes prêts à les combattre, & nous leur offrirons la paix & l'amitié avec la dignité qui nous convient.

Alors nous serons certains d'achever nos travaux avec succès; car l'esprit public se généralisera. Il nous faut à peine quatre mois pour couronner notre ouvrage; le travail du clergé est fini, ainsi que celui des corps administratifs; celui de l'ordre judiciaire est presque terminé; tous les détails d'avancement & de discipline de l'armée sont prêts; enfin le travail des finances, le

le projet d'impôt général pour 1791 vous sera présenté incessamment avec tous ses développemens. Ce sera alors que la France commencera une nouvelle carriere. Nous perdrons, il est vrai, quelques mauvais citoyens : c'est une écume dont il est utile de nous purger, & qui sera bientôt remplacée par des hommes industrieux, qui chérissent les lois justes & la liberté ; mais, à l'ombre salutaire de notre Constitution, notre commerce, nos manufactures, notre agriculture prendront une nouvelle vie ; nous satisfairons à tous nos engagemens ; &, par un léger effort du moment, nous aurons acquis la certitude de laisser à l'univers un grand exemple, & à nos neveux des siecles de bonheur.

Si, au contraire, l'indolence, le découragement ou l'esprit de parti vous dominent, frémissez d'horreur des maux qui vous menacent. Toutes les foudres sont suspendues sur vos têtes, car vous avez irrité tous les despotes. Dans ces momens de crise que vous prépare leur vengeance, songez qu'il peut vous arriver d'oublier vos principes, de fouler aux pieds les premiers devoirs de l'homme, de voir engloutir, la fortune publique & la vôtre, dans l'envahissement de vos provinces ; de vous baigner dans le sang de vos concitoyens ; de vous exposer, sans ordre & sans résistance, au couteau de vos bourreaux ; d'errer parmi des décombres embrasées de toutes parts, & d'être forcés de fuir une terre malheureuse imbibée du sang de vos amis, de vos femmes & de vos enfans, ou de reprendre honteusement des fers que l'aurore de la liberté que vous avez apperçue un instant, vous rendra pour jamais insupportables.

Quant à moi, mon bras encore solide servira, tant que je le pourrai, & mon Roi & ma Patrie : lorsqu'il en sera temps, je saurai bien rompre tous mes liens ; & s'il me reste un ami dans le monde, qui ait le courage ou la foiblesse de me survivre, je le prie de mettre sur ma cendre ces mots : *Ici repose un homme qui, pour être libre, n'a pu que mourir.*

DUBOIS DE CRANCÉ.